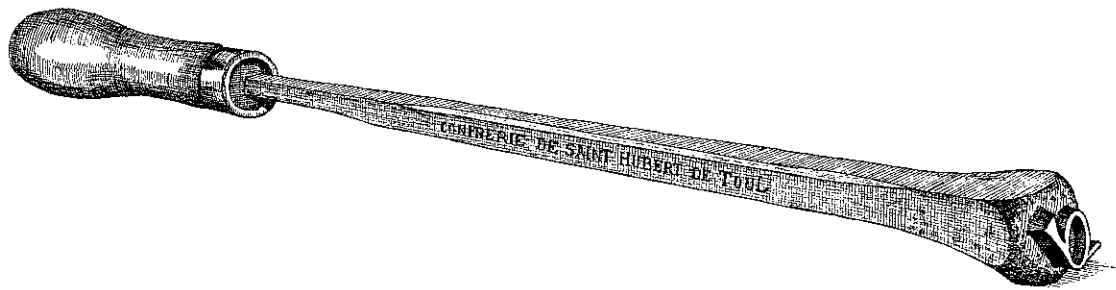


A propos d'une clef de Saint-Hubert. ⁽¹⁾

Roger Beck et Jean Marie Cuny

Une coutume, autrefois en usage, contre la rage, est la pratique d'une brûlure au fer rouge sur les animaux atteints de ce mal. Cette pratique était réalisée à l'aide d'un instrument appelé *cornet* (2) ou clef de Saint Hubert. Il s'agit d'une tige de fer (3) d'une longueur de 38 centimètres (y compris le manche) au bout de laquelle est en relief, un cor de chasse.



(1) *Saint Hubert, né en 655 était arrière-petit-fils de Clovis. Popularisé par les images de préservation d'Epinal, la légende du Saint patron des chasseurs est connue : Hubert, alors en Austrasie auprès de Pépin d'Héristal, menait une vie dissipée. Il était passionné pour la chasse. Il délaissait les pratiques de la religion pour se lancer dans les bois après le gibier. Alors qu'à cette époque, le carême était fort respecté, au lieu de pratiquer l'abstinence et faire abstraction de viande, Hubert se livrait à sa passion pour la chasse. Le Vendredi-Saint de l'année 683, alors que les fidèles s'assemblaient dans les églises pour y prier, le jeune comte Hubert, accompagné de ses gens et précédé d'une meute de chiens, chassait à travers la forêt d'Ardenne. Tout à coup, un cerf d'une beauté remarquable, se présente devant le noble chasseur, portant entre ses bois l'image de Jésus crucifié. En même temps, une voix se fait entendre : "Hubert, Hubert, disait la voix mystérieuse, jusqu'à quand poursuivrez-vous les animaux dans les forêts ? Jusqu'à quand cette vaine passion vous fera-t-elle oublier le salut de votre âme ? Ignorez-vous que vous êtes sur la terre pour connaître et aimer votre créateur ? Si vous ne vous convertissez au seigneur vous tomberez certainement dans les abîmes de l'enfer"*

Ce spectacle et cette voix remplirent Hubert d'une admiration mêlée de frayeur. Il descendit de cheval, se prosterna contre terre, adora la croix et décida que désormais il se consacrerait aux saints exercices de la religion.

Touché par ce miracle, Hubert se mit sous la direction de Lambert, le Saint Evêque de Maëstricht. Plus tard, il fit don de ses biens aux pauvres et se retira dans un ermitage au lieu même où le cerf lui était apparu. Cet ermitage est celui qu'on vénère encore aujourd'hui sous le nom de Saint Hubert, à peu de distance de Namur.

(2) *Ce nom de cornet vient probablement du petit cor de chasse qui se trouve à l'extrémité de l'instrument et que, chauffé au rouge, on imprimait dans la chair de l'animal.*

(3) *Monsieur Roger BECK possède un de ces instruments ici reproduit en dessin par J. J. Jouve.*

Cette application ne devait pas être sans danger pour le seigneur lui-même qui était exposé aux morsures des animaux qu'il prétendait guérir. Le texte suivant, écrit par le président de la confrérie Saint Hubert de Toul en est le témoignage :

PIECE I

*"Je soussigné prie les personnes charitables de vouloir bien assister le présent porteur dans ses besoins vu l'accident qui lui est arrivé en faisant sa tournée comme pèlerin de la confrérie Saint Hubert où il a été mordu par un chien présumé gâté
"Toul le quinze Mars mil huit cent soixante dix. Le Président de la Confrérie, F. Poirson."*

La personne habilitée à soigner les animaux victimes de la rage devait être dûment assermentée et avoir fait le pèlerinage à Saint Hubert (1). Pour cela, il lui fallait réunir les certificats d'approbation. Nous avons en notre possession de ces documents concernant François-Joseph Bertrant, habitant de Foug, qui désirait obtenir l'autorisation de pratiquer le traitement dit de Saint Hubert sur les animaux malades. Pour obtenir l'autorisation, François Joseph Bertrant, membre de la confrérie de Saint Hubert, devait faire le pèlerinage à Saint Hubert en Belgique (2). Le 3 Mars 1864, il avait réuni les certificats nécessaires.

PIECE II

Celui du curé de Foug est ainsi rédigé :

"Le curé de Foug a l'honneur d'attester que le sieur Bertrant Joseph a constamment rempli ses devoirs religieux. En foi de quoi, nous avons délivré le présent pour valoir ce que du droit. Le deux mars mil huit cent soixante quatre", "signé" : Claude", cachet de la paroisse de Foug, diocèse de Nancy - le timbre représente Saint-Etienne tenant la palme du martyr.

PIECE III

Messieurs Minel et Joseph Klaub attestent à leur tour :

"Nous soussignés, membres de la confrérie de Saint Hubert établie à Toul (nous domicilié au bourg de Foug près de Toul) certifions à qui il appartiendra que le nommé François Joseph Bertrant aussi membre de cette confrérie, cordonnier au dit Foug, est de bonne vie et mœurs, faisant très scrupuleusement ses devoirs de religion chrétienne et qu'il est digne de la confiance publique.

"Foug le deux Mars mil huit cent soixante quatre, "signé" Minel, Joseph Klaub."

Cette pièce a été présentée à la mairie de Foug pour être légalisée,

"Vu pour législation des deux signatures ci-dessus par nous adjoint de la commune de Foug à l'absence de Monsieur le Maire".

"Foug le deux Mars mil huit cent soixante quatre, "signé" Lemaire, adjoint, "cachet" Mairie de Foug Meurthe" au centre un aigle couronné.

(1) Des documents anciens affirment que dès le IX^e siècle, la coutume de faire le pèlerinage à Saint Hubert est bien établie. L'étole du Saint conservée en ce lieu était connue pour ses effets miraculeux.

(2) Outre le grand pèlerinage à Saint Hubert dans les Ardennes Belges, on en compte un certain nombre d'autres établis en l'honneur du même saint. Parmi ceux-ci, le plus connu est celui de Saint Hubert d'Autrey dans le canton de Rambervillers. L'origine de ce pèlerinage est des plus anciennes. Un acte de Conrad, évêque de Toul, en date du mois de mars 1285, établit qu'au XIII^e siècle déjà, Autrey possédait un autel dédié à Saint Hubert. Une relique de Saint Hubert avait été donnée par Etienne de Bar, fondateur de l'abbaye au XII^e siècle.

PIECE IV

Ensuite c'est un certificat délivré par la confrérie Saint Hubert de Toul :

"Nous Soussignés membres du Conseil de la Confrérie du Bienheureux Saint Hubert établie à Toul (paroisse Saint Gengoult) avons reconnu pour pèlerin de ladite Confrérie le nommé François Joseph Bertrant cordonnier domicilié à Foug près de Toul, le sus-dit s'engage à cet effet à faire un voyage à Saint Hubert afin d'être reçu et autorisé par Monsieur l'aumonier desservant la chapelle à porter la clef appartenant à la confrérie et à s'en servir au besoin ; il doit à son retour nous montrer l'autorisation qu'il aura reçue de Monsieur l'Aumonier."

"Nous lui donnons cet emploi d'après les bons certificats qu'il nous a remis de Monsieur le Curé, du Maire et de l'adjoint de sa commune."

"Fait à Toul, le trois Mars mil huit cent soixante quatre, "suivent douze signatures, cachet "Confrérie de Saint Hubert, ville de Toul" au centre duquel figure un cor de chasse.

PIECE V

Nanti de ces certificats, Monsieur Bertrant demande un laissez passer à la mairie de Foug; cette sorte de passeport visé par la sous-préfecture de Toul devait lui permettre d'accomplir son voyage de pèlerin.

Voici le texte de ce laissez passer :

"Nous maire du bourg de Foug, arrondissement de Toul, département de la Meurthe, certifions que le sieur Bertrant François Joseph, âgé de 34 ans, originaire de cette commune, a toujours eu une conduite très régulière et que jamais aucune plainte n'a été portée contre lui. Le Présent lui a été délivré pour se rendre à Saint Hubert (Belgique)".

"Foug le douze Mars mil huit cent soixante quatre, "signé" le maire, Royer Colle, "cachet" Maire de Foug (Meurthe)"

"Vu pour légalisation de la signature de Monsieur Royer - Colle, Maire de Foug, Toul le dix huit Mars mil huit cent soixante quatre. Le sous-préfet," suivent signature et cachet.

Vers la fin du mois de mars, notre pèlerin se mit en route pour se rendre au lieu du pèlerinage, à pied suivant l'usage des pèlerins de cette époque, son but fut atteint au mois d'août 1864.

Après lecture de ces pages, vous pouvez juger du bienfait que fut la découverte par Pasteur, du vaccin contre la rage. Saint Hubert y a peut être un peu perdu de sa notoriété....

Les temps changent ...

BIBLIOGRAPHIE :

- Acta sanctorum (au 3 novembre)
- Roberti, historia sancti Huberti, Luxembourg 1621
- Documents relatifs à l'ancienne abbaye d'Autrey
- J. B. E. L'Hôte, la vie des Saints, Saint Dié 1897.



Confrérie de S^t Hubert de Coul

Nous Soussignés membres du Conseil
de la Confrérie du Bienheureux Saint Hubert
établie à Coul (paroisse Saint-Jongault) nous
recourons pour l'édification de ladite Confrérie
le nommé François Joseph Bertrant
ordonnier domicilié à Fouy près de Coul,
le susdit s'engage à cet effet à faire
un voyage à S^t Hubert afin d'être reçu
et autorisé par Monsieur l'aumônier
Ouvrier de la chapelle à porter la croix
appartenant à la Confrérie et s'en servir
au besoin, il doit à son retour nous
montrer l'autorisation qu'il aura reçue
de M^r l'aumônier

Nous lui donnons cet emploi d'après
les bons certificats qu'il nous a remis de
Monsieur le curé, du maire et de l'évêque
de sa commune.

Coul 9 Mars 1864.

William F. Pison

Subvans
Drouard

Contilly

Subgott

Joseph Maun

Morin

Alexandre Chiron

Pagey

Monsieur de Bourg de Fouy, arondissement
Époul, département de la Meurthe, certifie que
le Sieur Bertrand François Joseph, âgé de
34 ans, originaire de cette commune, a toujours
été en un excellent état régulier, et qu'il n'a
aucun procès ni à être porté contre lui. Le
Présent lui a été délivré pour le rendre à
St Hubert (Belgique).

Fouy le 12 Mars 1864.

Le Maire



Requiescit

Vue et légalisation de la
Signature de M. Rayer-Calle, Maire
de Fouy.



Époul, le 18 Mars 1864.
Le Sous-Prefet,

[Signature]

Le soussigné prie les personnes charitables de vouloir
 bien assister le présent porteur dans ses besoins vu l'accident
 qui lui est arrivé en faisant sa tournée comme pèlerin de
 la confrérie de St Hubert, où il a été mordu par un chien
 presqu'égaré. Tout le 17 mars mil huit cent soixante
 Le président de la confrérie
 F. Poirson



Insigne de la Confrérie de Saint-Hubert de Toul.

INSTRUCTION

Sur l'usage des Cornets de fer, nommés ordinairement Clefs de Saint HUBERT, qui sont bénis par des Prières particulières, et ensuite touchés à l'Étole de ce grand Saint.

Dès qu'on s'aperçoit qu'un animal a été mordu ou infecté par un autre, il faut faire rougir le Cornet ou Clef au feu et l'imprimer sur la plaie même, si cela se peut commodément, sinon sur le front jusqu'à la chair vive, et tenir ledit animal enfermé pendant neuf jours, afin que le venin ne puisse se dilater par quelques agitations immodérées.

Les animaux sains seront aussi marqués au front, mais il ne sera pas nécessaire de les tenir enfermés.

Cela fait, quelqu'un de la famille, soit pour un ou plusieurs bestiaux, commencera le même jour à réciter, pendant cinq ou neuf jours consécutifs, cinq *Pater* et *Ave*, à l'honneur de Dieu, de sa glorieuse MÈRE et de S^t HUBERT. Pendant tout ce temps on donnera tous les jours audit animal, avant toute autre nourriture, un morceau de pain ou un peu d'avoine béni par un Prêtre, à l'honneur de Saint HUBERT.

La vertu merveilleuse de ces Cornets pour les bestiaux est suffisamment constatée par l'expérience journalière, et quand même, malgré cette précaution, la rage se communiquerait à un tel animal, on voit qu'il crève sans nuire aux autres.

Ce serait un abus, et ces Clefs seraient profanées, si on s'en servait pour marquer des hommes, ou si on les imprimait sur du bois ou autre chose, lorsqu'elles sont rougies au feu, puisqu'elles ne sont bénies que pour marquer les animaux.

Ce serait un abus de croire qu'elles sont profanées lorsqu'on les laisse tomber à terre, ou qu'on les touche avec la main.

C'est un abus criminel de se servir des Cornets ou Clefs de Saint HUBERT pour gagner de l'argent, ou tout autre présent. La seule intention d'en recevoir rend ces Cornets inutiles, pour obtenir l'effet qu'on en espère, et par conséquent, ils sont profanés.

L. H. H. H.

Amoignon
Aumônier de l'Église du grand Saint HUBERT



Le Curé de Foug a l'honneur d'attester que le Sr
 Bertrand (Joseph) a constamment rempli ses devoirs
 religieux
 en foi de quoi lui avons délivré le présent pour valoir
 ce que dessus
 le 2 Mars 1864 exce



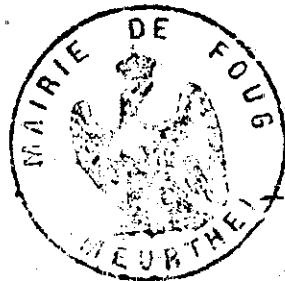
Nous soussignés membres de la Confrérie
 de Saint Blaise établie à Foug, (sous l'invocation
 au Bourg de Foug, près Louvel) certifions à qui il
 appartiendra que le nommé Joseph Bertrand
 Bertrand, aussi membre de cette même confrérie,
 domicilié au dit Foug, est de bonne
 vie et mœurs, faisant très scrupuleusement
 ses devoirs de religion chrétienne et qu'il est
 digne de la confiance publique.

Le Foug le deux Mars 1864,

Maire Joseph H. [Signature]

En vue de la légalisation des deux signatures
 ci dessus par nous adjoint de la Commune
 de Foug à l'absence de M^e le Maire.

Foug le deux Mars 1864



[Signature] adjoint

CANTIQUE

SON LA CONVERSION ET LA PÉNITENCE

DE SAINT HUBERT.

AIR : du bon Jésus.

Ouvrons notre mémoire.
Et élevons nos yeux
Jusqu'au centre des cieux,
Pour publier la gloire
Du bien-aimé de Dieu :
C'est le grand saint Hubert,
Si réclame par tout l'univers :
Publiions en tous lieux
Le pouvoir de ce saint glorieux.

Parmi la loi païenne
Saint Hubert fut né
D'une noble lignée,
Fils du duc d'Aquitaine,
En France fut renommé ;
Pour son premier exploit
Il fut s'offrir au service du roi,
Où il fut promptement
Fait capitaine à son contentement.

Hubert, en son jeune âge,
Eut l'honneur d'avoir,
Comme ayant du pouvoir,
Floribanne en mariage,
Fille du comte Dagobert ;
Demeurant à Louvain,
La chasse était son plus grand
entretien.
Le plaisir et la joie
De S^t Hubert était parmi les bois.

Le Seigneur, par sa grâce,
Fit changer ce païen
Au nombre des chrétiens ;
Dans une partie de chasse,
Le jour du Vendredi-Saint,
Chassant dans la forêt,
Il guida un cerf et le poursuivit
de près ;
Comme un chasseur,
Il espère ou être le vainqueur.

Le cerf lui résista,
Lui disant : Crois-moi,
Chasseur, arrête-toi ;
En vain tu fais la poursuite
Au divin Roi des Bois.
Regarde-moi dans ce lieu,
Figure-toi que je suis ton vrai
Dieu :
Je viens te convertir,
Quitte la chasse et banais le
plaisir.

Hubert mit pied à terre,
Et fut bien surpris
De voir ce Crucifix
Entre les bois d'un cerf
Qu'il avait tant poursuivi :
Prosterner à genoux,
Disant : Seigneur que me demandez-vous ?
Dites-moi en ce lieu
Ce qu'il faut faire pour plaire à
mon Dieu !

Sitôt la voix répète,
Lui disant : Hubert,
Va trouver saint Lambert,
Evêque de Maëtricht,
Car il doit te baptiser ;
Tu apprendras soudain
De ce grand homme à vivre en
chrétien :
Tu seras patron des chasseurs
Et des Ardennes, pour faire ton
bonheur.

Hubert s'en fut à Maëtricht
Trouver saint Lambert,
Lui dit, d'un cœur ouvert :
Très-digne et saint évêque,
Vous devez me baptiser :
Je viens, les larmes aux yeux,
Me prosterner de la part de Dieu ;
Soyez mon protecteur,
Enseignez-moi la vraie loi du
Seigneur.

SAINT HUBERT



ORAISON

TRÈS-DEVOTE A SAINT HUBERT, PATRON DES ARDENNES.

Saint Hubert, patron des Ardennes, qui avez eu l'avantage de voir l'image d'un Dieu crucifié, entre les bois d'un cerf, et qui avez reçu une sainte étole miraculeuse par le ministère d'un Ange, nous vous supplions de nous appliquer charitablement la vertu de ce présent divin, et de nous préserver par vos mérites de tous dangers, de rage, du malin esprit, fièvres, tonnerre et autres malheurs. Priez pour nous, ô grand saint Hubert! afin qu'il plaise à Dieu nous octroyer un jour la grâce de vous voir dans le ciel. Ainsi soit-il.

Saint Lambert le baptise,
Charitablement
Lui apprit à l'instant
A vivre selon l'église
Et en vrai pénitent :
Après quoi saint Hubert,
Pendant sept ans resta dans un
désert,
Se traitant en rigueur,
Se nourrissant de racines et de
pleurs.

Après que ce saint homme
Eut bien souffert,
Étant dans le désert,
Dieu l'envoya à Rome
Pour le récompenser :
Un ange du Seigneur
Lui donne la sainte étole et la clé,
Qui fera préserver
Tous les chrétiens d'animaux
enragés.

CANTIQUE

EN L'HONNEUR

DE SAINT HUBERT.

Chrétiens, chantons les louanges
De saint Hubert bien-aimé ;
Publiions, avec les anges,
Son pouvoir et sa bonté ;
Ce grand patron des Ardennes,
Le jour du grand vendredi,
Chassants sans se mettre en peine,
Le doux Sauveur Jésus-Christ.

Dieu, d'une bonté immense,
Veut apparaître à ses yeux ;
Il permet, par sa puissance,
Qu'une voix dit en ce lieu :
Hubert, plein de charmes,
Les crimes me font horreur ;
Arrête et mets bas les armes,
Cède à Dieu ton Créateur.

A cette voix étonnante,
Hubert s'arrête à l'instant ;
Mais pour lui quelle épouvante
De voir un Dieu tout-puissant !
Il se prosterner au plus vite
A genoux dans ce saint lieu,
Et s'écriant tout de suite :
Que voulez-vous, ô mon Dieu !

Sitôt la voix lui annonce,
De la part de Jésus-Christ :
Hubert, à ta loi renonce,
De Dieu tu seras ebbri ;
Abandonne tes richesses,
Tes erreurs et tes plaisirs ;
Prends la voie de la sagesse,
Et pense à te convertir.

Quoi, doux Sauveur de mon
âme,
Vous venez dedans ce bois
Vous montrer à un infâme,
Sur cette divine croix ;
Daignez, par votre clémence
Et votre grande bonté,
Me pardonner mes offenses
Et toutes mes iniquités.

Dieu, touché de sa prière,
Disparut dans le moment,
Un ange du ciel en terre,
Lui apporte pour présent,
La sainte étole pour gage,
Qui repose à l'abbaye,
Où on guérit de la rage
Les chrétiens de tous pays.

Dans le pays des Ardeunes,
Où repose saint Hubert,
Avec douleur, avec peine,
Les peuples de l'univers,
Pour le malheur de la rage,
Y viennent en dévotion,
Afin d'avoir l'avantage
D'obtenir guérison.

Portons, braves catholiques
De saint Hubert, avec foi,
Les précieuses reliques,
Puisque c'est de Dieu la loi ;
Prions tous d'un cœur sincère
Ce saint de Dieu si chéri
De vouloir être sur la terre
Dans les dangers, notre appui.